



VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉCONOMIE BLEUE
ET DU DOMAINE,
en charge de la recherche

N° 1172 / VP / DBS / DIR

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Pirae, le 25 JUIN 2021

Le Directeur

Affaire suivie par :
Valérie ROY 

NOTE INFORMATIVE AUX IMPORTATEURS

Objet : Evolution de l'influenza aviaire en France.

Réf. :

- Loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- Arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;
- Note aux importateurs n° 876 VP/DBS/DIR du 17 mai 2021 ;
- Rapports FUR_150358 et FUR_150360 notifiés à l'OIE le 16 juin 2021 ;
- Note courte de la DGAL sur la situation de l'IAHP en France du 21 juin 2021.

Mesdames, Messieurs,

Le délai de trois mois s'étant écoulé après la clôture des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8, les départements des Hautes-Pyrénées (65) et de la Vendée (85) ont retrouvé leur statut de département indemne d'infection par les virus de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles. Le département des Hautes-Pyrénées reste infecté par un virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène H5N3. Il a donc été décidé de lever les mesures de restriction relatives à l'importation de viandes fraîches de volailles et de produits à base de viande de volailles du département des Hautes-Pyrénées (65) et de viandes fraîches de volailles, d'œufs, de produits à base de viande de volailles et d'ovoproduits du département de la Vendée (85) n'ayant pas été soumis à un traitement thermique inactivant les virus de l'influenza aviaire issus de volailles abattues et d'œufs pondus à compter des 10 juin et 25 mai 2021 respectivement.

Le tableau ci-après synthétise les dates de restriction par département depuis un an, pour les viandes de volailles, produits à base de viande, œufs et ovoproduits n'ayant pas été soumis à un traitement thermique garantissant la destruction des virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et de l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) :

Départements de restriction	Date d'élevage dans les 21 jours précédant l'abattage ou date d'abattage limites Date de ponte ou date d'emballage limites	Virus
Ardennes (02)	A compter du 01-janv-21	IAHP H5N8
Bas-Rhin (67)	A compter du 28-mar-21	IAHP H5N8
Corse-du-Sud (2A)	Entre le 22-oct-20 et le 24-fev-21	IAHP H5N8
Deux-Sèvres (79)	Entre le 19-nov-20 et le 20-avr-21	IAHP H5N8
Gers (32)	A compter du 15-dec-20	IAHP H5N8 IAFP H5N3
Haut-Rhin (68)	A compter du 07-fev-21	IAHP H5N8
Haute-Corse (2B)	Entre le 17-oct-20 et le 20-fev-21	IAHP H5N8
Haute-Garonne (31)	Entre le 28-dec-20 et le 12-mai-21	IAHP H5N8
Hautes-Pyrénées (65)	Entre le 28-nov-20 et le 10-juin-21 (tous produits) A compter du 10-juin-20 (œufs, ovoproduits)	IAHP H5N8 IAFP H5N3
Haute-Savoie (74)	A compter du 20-mar-21	IAHP H5N8
Landes (40)	A compter du 15-nov-20	IAHP H5N8 IAFP H5Nx
Lot-et-Garonne (47)	A compter du 27-dec-20	IAHP H5N8
Pyrénées-Atlantiques (64)	A compter du 11-dec-20	IAHP H5N8 IAFP H5Nx
Vendée (85)	Entre le 19-nov-20 et le 25-mai-21	IAHP H5N8
Yvelines (78)	Entre le 23-oct-20 et le 19-fev-21	IAHP H5N8

La présente note informative remplace la note n° 876 VP/DBS/DIR du 17 mai 2021.

Les notes aux importateurs sont à nouveau disponibles sur la page <https://www.service-public.pf/biosecurite/import/denrees-alimentaires/importation-produits-dorigine-animale-viande-lait-miel-poisson/>.

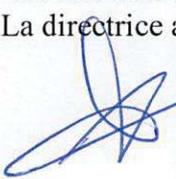
Les décisions prises en application des articles LP. 31 et LP. 40 de la loi du pays n° 2013-12 citée en référence peuvent être contestées par recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai franc de deux mois, compté à partir du lendemain de la date de décision de rejet.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Vice-Président et par délégation,

Le directeur absent
La directrice adjointe




Aurélie BRIOUDE

Les données à caractère personnel collectées directement auprès de vous par la direction de la biosécurité font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des dossiers d'importation. Sont conservées des données d'identité et professionnelles (nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse géographique professionnelle, adresse postale professionnelle, numéros de téléphone fixe et mobile, email) dont le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public et notamment l'accomplissement des missions de service public de la collectivité relatives à la santé publique vétérinaire. Les données détenues seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales. Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douane...). Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès et droit de rectification que vous pouvez exercer par message électronique à l'adresse suivante : secretariat@biosecurite.gov.pf, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) à l'adresse suivante : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf